

Lieu principal de formation : [ALBI](#)

F Heures de formation/certification **non planifiées** : Positionnées à titre indicatif sur le calendrier Elles sont **obligatoires**, l'employeur doit permettre à son apprenti d'y participer et doit en tenir compte dans le suivi de son temps de travail. Le volume horaire est indiqué mensuellement.

Fin entre le 15/07/2026 et le 14/09/2026

Durée max du contrat 14 mois

Rappel : La formation théorique doit représenter 25% de la durée du contrat d'apprentissage

Rappel : à l'issue de son contrat d'apprentissage, et tant que le Jury n'a pas délivré le diplôme, le futur Educateur Sportif n'a pas les prérogatives pour encadrer du public